

CULTURE

Cinéma municipal le Luxy

Poursuite du projet d'éducation artistique et culturelle « atelier cinéma »
Convention avec le lycée Romain Rolland

EXPOSE DES MOTIFS

Le lycée Romain Rolland, lycée à dominante artistique, propose sur le territoire d'Ivry un enseignement facultatif de cinéma (ou atelier) duquel le cinéma le Luxy est partenaire depuis 8 ans.

Le Luxy s'est inscrit dans une collaboration étroite avec le lycée Romain Rolland dans la mise en œuvre de cet atelier, dans l'élaboration pédagogique du programme des films, la coordination et le financement des interventions des professionnels de l'audiovisuel encadrant les élèves, ou encore en favorisant l'accès des lycéens aux séances, notamment aux soirées-rencontres avec les réalisateurs et les critiques.

En effet, ce partenariat va dans le sens des orientations de politique éducative culturelle développée à la Ville d'Ivry sur Seine. L'objet de ce partenariat est en effet de permettre aux élèves de découvrir, avec l'appui des professionnels, le cinéma, ses différents métiers et toutes les facettes de ce secteur d'activité, et ce grâce à la subvention spécifique versée au lycée par la Direction Académique de l'Action culturelle (DAAC) et la participation de l'établissement sur ses fonds propres, reversées au Luxy.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver la convention financière avec le lycée Romain Rolland relative à la poursuite du projet d'éducation artistique et culturelle (enseignement facultatif de cinéma, aussi dénommé « atelier cinéma ») pour l'année 2016/2017.

Les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

P.J. : convention

CULTURE

11) Cinéma municipal le Luxy

Poursuite du projet d'éducation artistique et culturelle « atelier cinéma »

Convention avec le lycée Romain Rolland

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu ses délibérations du 17 décembre 2009 approuvant la municipalisation du mode de gestion du cinéma le Luxy, à compter du 1^{er} janvier 2010 et décidant la création d'un budget annexe afférent,

vu sa délibération du 7 avril 2016 adoptant le budget annexe du cinéma municipal le Luxy pour l'année 2016,

vu sa délibération du 19 novembre 2015 approuvant la convention financière relative à la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel avec le lycée Romain Rolland pour l'année 2015/2016,

considérant que la ville d'Ivry apporte son soutien à l'accès à la culture pour tous et notamment aux projets artistiques en développement en partenariat avec l'Education Nationale,

considérant que le projet d'éducation artistique et culturelle de l'enseignement facultatif (atelier) cinéma du lycée Romain Rolland correspond à l'un des axes thématiques développé par la politique publique culturelle de la Ville,

considérant qu'il convient de conclure une convention de partenariat avec le lycée Romain Rolland pour la poursuite de ce projet durant l'année scolaire 2016/2017,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention financière avec le lycée Romain Rolland relative à la poursuite du projet d'éducation artistique et culturelle (enseignement facultatif cinéma) pour l'année scolaire 2016/2017 et AUTORISE le Maire à la signer, ainsi que ses éventuels avenants.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 24 OCTOBRE 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 24 OCTOBRE 2016

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 21 OCTOBRE 2016